



Le 22 décembre 2010

**Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique portant sur un commerce Colruyt « Chaussée de Binche » à MONS**

Conformément à l'article R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

Brève description du projet : Extension du supermarché Colruyt de 850 m<sup>2</sup>, portant sa superficie à environ 3350 m<sup>2</sup>, extension du parking, pose de modules photovoltaïques et régularisation de certaines installations techniques et activités classées

Demande : Permis unique

Localisation : Chaussée de Binche, à l'est du centre de Mons

Situation au plan de secteur : Zone d'activité économique mixte et zone d'habitat

Demandeur : Colruyt s.a.

Auteur de l'étude : ABV Environment, Mons

Autorité compétente : Collège communal de Mons

Date de réception du dossier : 07 décembre 2010

## **2. AVIS**

### **2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup> du CWATUPE**

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle relève que le projet consiste en l'extension in situ d'un magasin existant et en la régularisation de certaines installations techniques existantes.

A la lecture de l'étude, il apparaît que le demandeur a déjà pris toute une série de mesures afin de réduire l'impact du projet sur son environnement (programme Green line, gestion des déchets, plantations d'espaces verts...).

La CRAT insiste sur la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures au niveau du parking au vu du contexte hydrogéologique du site.

### **2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement**

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle apprécie la clarté, le caractère synthétique et la qualité des illustrations tant de l'étude en elle-même que de la présentation qui lui en a été faite.



Philippe BARRAS,  
Président